

Rentrée scolaire 2018/2019

Nouvelle modalité de pré-inscription

Chers parents,

Nos services périscolaires s'organisent au mieux depuis toujours afin de répondre à vos attentes, et à celles de vos enfants.

C'est ainsi que le Conseil municipal, le 23 mai dernier, a délibéré sur une demande formulée par un grand nombre d'entre vous, à savoir étendre l'ouverture de l'accueil du mercredi après-midi, en fermant dès septembre à 18h30, et non plus à 18h00, et ainsi s'alignant sur l'accueil périscolaire du reste de la semaine.

Néanmoins, afin d'être opérationnels dès le premier jour de la rentrée scolaire, en terme de qualité et d'encadrement, il nous est impératif de connaître dès à présent les futures inscriptions périscolaires (cela inclut le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire du matin et du soir, ainsi que l'accueil du mercredi après-midi).

Nous vous prions donc de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous pour votre (vos) enfant(s) en cochant dans les cases concernées.

Nom et prénom de l'enfant	Classe fréquentée en 2018/2019	Inscription					
		restaurant scolaire	périscolaire matin	Périscolaire soir	Aide aux leçons	centre mercredi après-midi	Intermède

Le retour de ce document, fixé au plus tard au 29 juin, vaut pré-inscription, et sera donc accompagné d'un chèque (à rédiger à l'ordre du Trésor Public) du montant des frais d'inscription (tels qu'ils existent déjà dans les règlements intérieurs des services périscolaires, voir rappel ci-dessous) et valant réservation. En conséquence, sur la facture périscolaire du mois de septembre, ces frais d'inscription correspondant au montant de votre chèque seront facturés et votre chèque restitué.

Rappel des frais d'inscriptions :

- Pour le restaurant scolaire : Ils sont facturés trois euros par enfant et par an
- Pour l'accueil périscolaire : Ils sont facturés trois euros par enfant et par an
- Pour l'accueil du mercredi après-midi : Ils sont facturés la somme correspondant à deux demi-journées de centre, en fonction du quotient familial CAF, par enfant et par an

Vous trouverez au verso de cette feuille les nouveaux tarifs validés lors du dernier conseil, ceci afin d'en prendre connaissance et de calculer le coût de l'inscription à l'accueil du mercredi après-midi selon votre tranche CAF et rédiger le chèque.

Nous vous remercions par avance de votre implication.

Rentrée scolaire 2018/2019

Nouvelle modalité de pré-inscription

Année scolaire 2018/2019

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Du 3 septembre 2018 à juillet 2019

	QUOTIENT CAF	CANTINE	PANIER REPAS	GARDERIE	
				Matin et Soir	Matin ou Soir
TARIF 1	<198 €	1,19 €	0,81 €	1,16 €	0,78 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1,33 €	0,90 €	1,28 €	0,86 €
TARIF 3	265 € à 331 €	1,44 €	0,98 €	1,40 €	0,94 €
TARIF 4	332 € à 398 €	1,56 €	1,06 €	1,51 €	1,02 €
TARIF 5	399 € à 465 €	1,68 €	1,14 €	1,63 €	1,08 €
TARIF 6	466 € à 532 €	1,80 €	1,22 €	1,74 €	1,16 €
TARIF 7	533 € à 599 €	1,93 €	1,31 €	1,88 €	1,24 €
TARIF 8	600 € à 666 €	2,04 €	1,39 €	1,99 €	1,32 €
TARIF 9	667 € à 733 €	2,16 €	1,47 €	2,10 €	1,37 €
TARIF 10	734 € à 800 €	2,27 €	1,55 €	2,21 €	1,48 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	2,40 €	1,63 €	2,33 €	1,56 €
TARIF 12	1001 à 1200 €	3,01 €	2,05 €	2,92 €	1,95 €
TARIF 13	> 1201€ + EXT	3,61 €	2,46 €	3,50 €	2,33 €

TARIFS PERISCOLAIRE MERCREDI APRES-MIDI

Du 3 septembre 2018 à juillet 2019

	QUOTIENT CAF	1/2 JOURNEE
TARIF 1	<198 €	1,47 €
TARIF 2	198 € à 264 €	1,96 €
TARIF 3	265 € à 331 €	2,52 €
TARIF 4	332 € à 398 €	3,08 €
TARIF 5	399 € à 465 €	3,78 €
TARIF 6	466 € à 532 €	4,41 €
TARIF 7	533 € à 599 €	5,11 €
TARIF 8	600 € à 666 €	5,96 €
TARIF 9	667 € à 733 €	6,73 €
TARIF 10	734 € à 800 €	7,34 €
TARIF 11	801 € à 1000 €	7,96 €
TARIF 12	>1001 €	8,57 €

Tarifs validés au Conseil municipal du 23/05/18